

**Exemplaire consommateur:**

« Contrat Porc »

Coordonnées de l'AMAPIEN:

Nom/Prénom:

Adresse:

CP Ville :

Mail:

Téléphone:

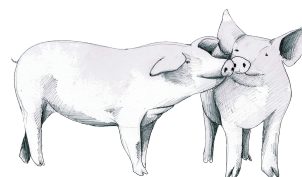
Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de porc bio issue de l'agriculture biologique, et permet de connaître l'éleveur partenaire.

L'éleveur :

- s'engage à fournir les caissettes de porc biologiques élevés à la Fée Cochette
- s'engage, en cas de viande de porc bio manquante à reporter la livraison, soit à la rembourser en fin de contrat. Les adhérents seront prévenus à l'avance, par e-mail, dans la mesure du possible.
- assure les distributions en camionnette réfrigérée ou caissettes isothermes garantissant le respect de la chaîne du froid.

L'adhérent :

- s'engage à venir ou faire récupérer son colis lors des distributions et est informé que tout colis non retiré lors des distributions est perdu et ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.
- s'engage à participer aux distributions



Dates à confirmer	Le pt'i creux -environ 3kg - -46,50 € -	La fringale - environ 6kg - - 90 € -	La Tribu - environ 10 kg - - 145 € -	Barbeuk - environ 4kg - -56€- <b>NOUVEAU</b>	Conserve pâté de campagne 180 g 5,50 €	Conserve pâté de foie 180 g 5,50 €	Conserve rillettes 180 g 5,50 €	Fressure 180 g 5,50 € <b>NOUVEAU</b>
11/04/23								
20/06/23								
11/09/23								
05/12/23								

Les caissettes sont composées d'un mélange de côtes/ escalopes/ rôti/ boudins noirs/ saucisses/ chipos/ pâté frais et rillettes. Viande issue de l'agriculture biologique. Pour voir le détail des colis, référez - vous à la feuille jointe à ce présent contrat.

Le règlement se fait :

Soit un chèque par commande à l'ordre de « La Fée Cochette ». Ils seront encaissés au fur et à mesure deux semaines avant les livraisons. La régularisation sera effectuée à la fin du contrat.

Soit un chèque global pour la saison. Il sera encaissé en début de contrat et une régularisation sera effectuée en fin de contrat.

Règlements	N°de chèque	Montant	Date d'encaissement

Le: \_\_\_\_\_ 2023

Signature Amapien,

Signature de l'éleveur,



Boug'amap

« Contrat Porc »

**Exemplaire Producteur:**Coordonnées de l'AMAPIEN:

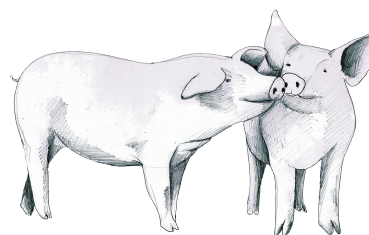
Nom/Prénom:

Adresse:



CP Ville :

Mail:

Téléphone:



**Référent porc :Marianick OLIVIER**  
15 Rue de la Gratiole Bouguenais Tel 06 87 95 58 95

Dates à confirmer	Le pt'i creux -environ 3kg -  -46,50 € -	La fringale - environ 6kg -  - 90 € -	La Tribu - environ 10 kg -  - 145 € -	Barbeuk -environ 4kg -  -56 €-	Conserve pâté de campagne 180 g  5,50 €	Conserve pâté de foie 180 g  5,50 €	Conserve rillettes 180 g  5,50 €	Fressure 180 g  5,50 €
11/04/23								
20/06/23								
11/11/23								
05/12/23								

Le règlement se fait :

Soit un chèque par commande à l'ordre de « La Fée Cochette ». Ils seront encaissés au fur et à mesure deux semaines avant les livraisons. La régularisation sera effectuée à la fin du contrat.

Soit un chèque global pour la saison. Il sera encaissé en début de contrat et une régularisation sera effectuée en fin de contrat.

Règlements	N°de chèque	Montant	Date d'encaissement

Le: \_\_\_\_\_ 2023

Signature Amapien,

Signature de l'éleveur,



La Fée Cochette